

PANNEAU PROTECTION AUDITIVE OBLIGATOIRE

Référence : 03928



RESUME

Pictogramme protection auditive obligatoire avec texte en PVC, aluminium ou autocollant. 8 formats rectangulaires disponibles en version horizontale ou verticale.

Les points forts :

- Pictogramme normé ISO 7010 et texte
- Texte additionnel spécifiant le pictogramme
- Panneau d'obligation avec picto blanc sur fond bleu
- Large choix de dimensions

Découvrez aussi notre [pictogramme port des protections auditives obligatoire seul](#).



DECLINAISONS

Dimension	Matière
90 x 150 mm	Aluminium
125 x 230 mm	Aluminium
200 x 350 mm	Aluminium
150 x 60 mm	Aluminium
225 x 90 mm	Aluminium
300 x 120 mm	Aluminium
480 x 190 mm	Aluminium
250 x 400 mm	Aluminium
90 x 150 mm	Panneau PVC
125 x 230 mm	Panneau PVC
200 x 350 mm	Panneau PVC
150 x 60 mm	Panneau PVC
225 x 90 mm	Panneau PVC

300 x 120 mm	Panneau PVC
480 x 190 mm	Panneau PVC
250 x 400 mm	Panneau PVC
90 x 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
125 x 230 mm	Panneau PVC avec adhésif
200 x 350 mm	Panneau PVC avec adhésif
150 x 60 mm	Panneau PVC avec adhésif
225 x 90 mm	Panneau PVC avec adhésif
300 x 120 mm	Panneau PVC avec adhésif
480 x 190 mm	Panneau PVC avec adhésif
250 x 400 mm	Panneau PVC avec adhésif
90 x 150 mm	Autocollant
125 x 230 mm	Autocollant
200 x 350 mm	Autocollant
150 x 60 mm	Autocollant
225 x 90 mm	Autocollant
300 x 120 mm	Autocollant
480 x 190 mm	Autocollant
250 x 400 mm	Autocollant

DESCRIPTION

Panneau protection auditive obligatoire avec pictogramme et texte

Ce panneau d'obligation avec pictogramme et texte est idéal pour rappeler le caractère obligatoire du port des protections auditives.

En effet, il est composé du pictogramme protections auditives ISO 7010 conforme à la norme en vigueur et d'un texte décrivant ce pictogramme.

Ce panneau de sécurité respecte également les caractéristiques des [signaux d'obligation](#) avec un pictogramme blanc sur fond bleu.

Ainsi, ce signal permet d'indiquer sans ambiguïté les zones où le port des protections auditives comme un casque antibruit ou des bouchons est obligatoire.

Caractéristiques

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l'abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

Format horizontal :

- 150 x 60 mm
- 225 x 90 mm
- 300 x 120 mm
- 480 x 190 mm

Format vertical :

- 90 x 150 mm
- 250 x 400 mm
- 125 x 230 mm
- 200 x 350 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme M003 conforme à la norme NF EN ISO 7010 associé au texte en capitales mentionnant en toutes lettres "Port des protections auditives"

obligatoire".

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépeussière, dégraisée et sèche. Température d'application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Dans le milieu professionnel, la sécurité des travailleurs est du ressort de l'employeur qui doit annoncer lorsque c'est nécessaire l'obligation de porter un équipement de protection individuelle.

Assurez la protection de vos employés en installant des [panneaux port des EPI obligatoire](#) comme le [panneau chaussures de sécurité obligatoires](#), le [panneau gants de sécurité obligatoires](#) ou le [panneau lunettes de protection obligatoires](#).

Si vous souhaitez attirer l'attention et signifier une obligation générale, veuillez accrocher le [pictogramme obligation générale](#) matérialisé par un point d'exclamation.